

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 23/01/2025 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques MEYER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Nadège HORNBECK donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Robert ENGEL donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Jennifer JUND donne procuration à Madame Nadine MUNCH, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Versement d'une aide financière exceptionnelle de 2500 euros à la Croix Rouge Française en faveur des sinistrés du cyclone CHIDO

N° DCM_002_2025

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Affaires Juridiques
Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

L'Ile de Mayotte a été frappée, le 14 décembre 2024, par le cyclone CHIDO. Les vents, d'une violence inouïe atteignant plus de 220 km/h, ont dévasté l'île.

Face aux dégâts considérables provoqués par ce cyclone et, sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, le Conseil Municipal de la Ville de Sélestat souhaite témoigner sa solidarité aux habitants qui traversent cette tragédie et apporter son soutien à l'ensemble des élus de la collectivité de Mayotte.

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale pour la population.

L'association des maires de France (AMF), en partenariat notamment avec la Protection Civile et la Croix Rouge Française, a appelé à la solidarité nationale et invité les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.

A cet effet, le Conseil Municipal souhaite s'inscrire dans ce dispositif et contribuer financièrement en apportant un don de 2500 euros qui sera versé à la Croix-Rouge Française déjà mobilisée sur place.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Affaires Générales Juridiques et Foncières
réunie le 14/01/2025**

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

S'ENGAGE à inscrire un crédit de 2500 € au budget principal 2025 sous le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » imputation interne 65748-42009.

DÉCIDE d'allouer une aide financière exceptionnelle sous forme d'un don d'un montant de 2500 € versé à la Croix Rouge Française (98 rue Didot – 75694 PARIS Cedex 14) afin de venir en aide aux sinistrés du cyclone CHIDO.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Anne BALLAND-EGELE